https://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2020

Revalorisations : des annonces toujours très insuffisantes

- EDUCATION EN LUTTE !

-

Date de mise en ligne : vendredi 20 novembre 2020

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Le ministère a annoncé lundi 16 novembre des mesures concernant les revalorisations dans l'éducation. Celles-ci s'inscrivent dans les orientations déjà annoncées auparavant et les précisent.

Une première tranche de 173 millions d'euros sera consacrée à l'octroi de primes d'attractivité pour les débuts de carrière, avec un versement dégressif du 2e (1400 euros bruts annuels) au 7e échelon (500 euros brut annuels). Cette prime serait la même pour les PE, les certifié-e-s et les agrégé-e-s. Les contractuel-le-s seraient également concerné-e-s, avec une prime dégressive allant de 54 euros nets par mois à 27 euros nets par mois.

La position de SUD éducation sur cette prime d'attractivité est claire : la revalorisation doit se faire sous forme indiciaire et non indemnitaire, et doit correspondre à une enveloppe bien supérieure, pour compenser a minima la baisse du niveau de vie des personnels depuis le gel du point d'indice en 2010. Depuis 1995, à échelon constant, les personnels ont vu leur salaire fondre de près de 20% en tenant compte de l'inflation. Il n'est également pas garanti que cette enveloppe s'inscrive dans une programmation pluriannuelle comme c'était annoncé par le ministère : ces augmentations indiciaires doivent se faire dans la durée, les montants devant se cumuler sur plusieurs années. Enfin, les augmentations de salaires doivent concerner l'ensemble des personnels à tous les échelons, et pas seulement les enseignant-e-s, psyÉN et CPE.

Une deuxième tranche de 178 millions d'euros est consacrée à la prime d'équipement informatique, ce qui représente un versement unique de 150 euros par enseignant-e ou psyÉN. Pour SUD éducation, ce versement est très en-deçà de ce qui est nécessaire pour correspondre aux dépenses des personnels, particulièrement en cette période de crise sanitaire. Enfin, comme pour l'augmentation salariale, cette prime doit être versée à l'ensemble des personnels.

Enfin, une troisième tranche sera versée pour diverses mesures catégorielles. Parmi celles-ci, les 45 millions d'euros versés aux directeurs et directrices d'école, à peu près dans les mêmes proportions que la prime versée cette année en octobre, ne sont pas suffisants : les revendications des personnels portent non seulement sur la revalorisation, mais aussi sur les aides administratives et les décharges dans des proportions conséquentes.

Copyright © SUD éducation 92

Par ailleurs, ces annonces risquent d'être un levier pour que le ministre exige des contreparties sur le temps de travail, les congés scolaires et le numérique. SUD éducation appellera les personnels à faire barrage à toute mesure allant dans le sens d'une dégradation de leurs conditions de travail.

Copyright © SUD éducation 92